

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XX

Québec, 2 novembre 1907

No 12

**DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD**

**SOMMAIRE**

— o —

Calendrier, 177. — Les Quarante-Heures de la semaine, 177. — Ecole normale Laval, 178. — Apostolat de la prière, 178. — Chronique diocésaine, 179. — Enquête sur la situation de l'Eglise, 181. — Le journal l'*Action sociale*, 185. — Comment il faut apprécier l'œuvre de nos maisons d'éducation, 186. — Le Credo du Lecteur chrétien, 188. — Dom Giuseppe Sarto, prédicateur, 189. — Audience pontificale, 190. — La réponse du sauvage, 191. — Bibliographie, 192.

**Calendrier**

— o —

3	DIM.	b	<b>XXIV</b> apr. Pent., 1 Nov. et 4 ap. l'Epiph. <i>Kyr.</i> du dim. I Vêp. du suiv., mém du dim., de l'oct. et de pl. mart. — A la Basilique, Cœur Très Pur de Marie, ( coul. b. ) <i>Kyr.</i> de la Ste Vierge. II Vêp., mém. du suiv., du dim., de l'oct. et de pl. martyrs. S. Charles Borromée, évêque et confesseur. De l'octave. Octave de la Toussaint. Dédicace de la Basilique du Sauveur. ( S. Jean de Latran ), <i>dbl. maj.</i>
4	Lundi	b	
5	Mardi	tb	
6	Merc.	tb	
7	Jeu-di	tb	
8	Vend.	b	
9	Sam-d.	b	

**Les Quarante-Heures de la semaine**

— o —

3 novembre, Collège de Lévis. — 4, Saint-Charles. — 5, Charlebourg. — 7, Saint-François de Beauce. — 8, Saint-Gilles.

### Ecole normale Laval

— o —

Le 24 octobre, jour de la dernière réunion du comité général des fêtes du cinquantenaire de l'Ecole normale Laval, Monseigneur Rouleau adressait à Son Eminence le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté la dépêche suivante : « Le Directeur et les élèves, anciens et actuels, réunis en la fête de saint Raphaël, protestent avec amour de leur obéissance aux deux dernières encycliques, et vous offrent respectueusement leurs vœux les meilleurs. »

Monseigneur Rouleau a reçu la réponse suivante :

Rome, 25 octobre.

Ayant pour agréable votre acte d'obéissance, le Très Saint Père vous bénit, vous et les élèves. Agréez aussi mes remerciements pour les vœux que vous m'offrez.

(Signé) Card. MERRY DEL VAL.

### Apostolat de la prière

— o —

Intention générale pour novembre 1907 : *Les Confesseurs et Directeurs d'âmes.*

Parmi nos bienfaiteurs, les premiers sont ceux qui nous aident à conquérir le bien suprême, le bien sans lequel tous les autres sont vains. Nous avons de la reconnaissance pour un médecin qui nous a rendu la santé, pour un homme de loi qui nous a fait gagner un procès d'où dépendait notre fortune ; pourrions-nous être ingrats envers le ministre de Dieu dont les conseils nous ont aidés à éviter l'enfer, à gagner des mérites, à mettre notre âme en état de recevoir la récompense éternelle ?

D'autant que ce ministère, qui semble aisé à première vue, est au contraire des plus ingrats. Le dur et lassant labeur du confessionnal est pénible entre tous pour le corps ; il n'est pas sans épreuves pour l'âme du prêtre. On se heurte souvent à des résistances, à des inerties, capables de décourager le zèle le plus actif.

De plus, à combien d'attaques, de soupçons, de calomnies, de procès même quelquefois, cette intervention du prêtre ne donne-t-elle pas lieu, surtout dans les pays où l'esprit chrétien s'est affaibli et où sévit la lutte religieuse ?

Pour ceux qui se confessent, ceux surtout qui recourent à une direction suivie, on ne saurait trop leur recommander ces deux vertus : d'abord la sincérité absolue, non seulement celle qui est de rigueur pour la validité du sacrement, mais encore cette franchise simple et loyale, sans laquelle toute direction est impossible ; ensuite l'obéissance confiante et généreuse. Aller quêter chez son directeur non point des conseils, mais des approbations ou des louanges, est une illusion pleine de dangers.

Profitons avec reconnaissance de ce grand bienfait de la direction spirituelle ; gardons-nous d'en faire peu de cas ou d'en user mal.

#### PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre par le Cœur immaculé de Marie les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les confesseurs et directeurs d'âmes soient aidés par les prières et la docilité des fidèles dans leur ministère.

*Résolution apostolique* : Apporter la plus entière franchise dans ses rapports avec son confesseur.

---

#### Chronique diocésaine

---

— Dimanche dernier, le 27 octobre, à la chapelle du Grand Séminaire, S. G. Mgr Blais, évêque de Rimouski, a conféré l'ordre de la prêtrise à M. Eustache Santerre, *du diocèse de Rimouski*.

Le nouveau prêtre a célébré sa première messe, lundi, dans la chapelle du couvent des Sœurs de la Charité.

— Lundi matin, Mgr de Rimouski a fait son pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré.

Sa Grandeur est retournée le soir du même jour dans sa ville épiscopale.

— S. G. Monseigneur l'Archevêque, après avoir passé huit jours de repos à Deschambault, s'est rendu mardi soir à Saint-Romuald, pour y faire la visite pastorale, et a donné la confirmation, mercredi, à un grand nombre d'enfants de cette paroisse. M. l'abbé Cam. Roy a été le prédicateur de circonstance.

— La retraite de Tempérance s'est terminée, dimanche soir, à Beauport. Elle a été prêchée avec un très grand succès par MM. les abbés Eug. et C. Roy. Près de 500 hommes et jeunes gens ont pris les engagements ordinaires de tempérance.

— Nous apprenons que la statue du premier évêque de Québec, qui doit couronner le Monument Laval, est en route, de Paris à Québec.

On a repris, la semaine dernière, les travaux du piédestal. Ce bel ouvrage de maçonnerie, et surtout le dessin artistique de cette construction, font l'admiration générale. Et pourtant les bas-reliefs et les superbes groupes en bronze ajouteront encore beaucoup à la beauté de l'œuvre. Huit ou dix jours de bonne température permettront probablement de finir la construction du piédestal.

— Le dernier numéro des *Annales de la Bonne Sainte-Anne de Beauport* contenait l'intéressante nouvelle que voici :

« L'examen des témoins dans la cause du serviteur de Dieu, le R. P. Alfred Pampalon, mort en odeur de sainteté, est commencé, à Québec, le 16 courant. De nouvelles preuves de la puissance de son intercession se manifestent tous les jours. Voici ce que nous communique un membre distingué du clergé de Québec, avec prière de l'insérer dans les ANNALES : « Remerciements au serviteur de Dieu, le révérend Père Alfred Pampalon, pour le règlement d'une affaire importante qui lui a été recommandée. »

— Tout ce qui est absinthe, amer, bitter, alcoolature ou alcoolat, est, à mon point de vue, nocif. On augmente l'impôt sur toutes ces mixtures ; c'est évidemment une mesure bonne. Si on pouvait supprimer ces consommations, ce serait meilleur encore.

Dr DEBOVE.

**Enquête sur la situation de l'Église  
dans les divers pays du monde (1)**

— o —  
PROVINCE DE QUÉBEC

S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec, m'a invité à répondre au questionnaire proposé, pour le XXX<sup>e</sup> Congrès des Jurisconsultes catholiques, sur la situation de l'Église catholique au Canada. Malheureusement, absorbé de ce temps-ci par beaucoup d'occupations, je ne puis consacrer à cette tâche intéressante qu'un trop petit nombre d'heures. Je répondrai donc d'une manière absolument succincte aux questions proposées.

Le temps très limité que j'ai à ma disposition m'engage à ne m'occuper dans ce travail que de la seule province de Québec. D'ailleurs, la question religieuse ne regarde que les administrations provinciales : le pouvoir fédéral, composé en majorité de protestants, se contentant de manifester envers les différentes organisations religieuses une bienveillance généralement égale. Et, d'une province à l'autre, la situation diffère assez peu au point de vue de l'exercice du culte : mais, pour ce qui est de l'organisation scolaire, dans notre province seulement, les cultes divers jouissent réellement de droits égaux en matière scolaire ; partout ailleurs, les catholiques et les Canadiens ou Acadiens français ont plus ou moins de difficultés à organiser leurs écoles suivant leurs préférences. Quoi qu'il en soit, le fait que la province de Québec est presque entièrement catholique et française est de nature à rendre l'exposé de son état religieux spécialement intéressant aux yeux des Jurisconsultes catholiques de France.

I. La législation de l'État admet-elle :

1<sup>o</sup> *La liberté religieuse ?*

Oui la plus complète.

2<sup>o</sup> *La liberté du culte public ?*

---

(1) On nous prie de reproduire ici ce petit mémoire que nous avons préparé pour le Congrès des Jurisconsultes catholiques, qui s'est tenu à Périgueux, France, en octobre ou novembre 1906. La *Revue catholique des Institutions et du Droit*, de Lyon, a publié ce travail dans sa livraison du mois de septembre 1907. RÉD.

Oui, cette liberté existe pour les diverses religions, sans aucune restriction, et à la seule condition de ne troubler en rien l'ordre public, entendu dans le sens le plus large.

3° *L'égalité des droits civils et civiques ?*

Cette égalité existe pour tous les citoyens, quelle que soit leur religion.

II. Il n'y a pas, au Canada, de religion d'Etat. La religion catholique n'y est que culte reconnu comme les autres cultes. Pour ce qui est de notre province en particulier, l'Eglise catholique y occupe légalement une situation plus solide que les cultes dissidents, en vertu des traités de cession conclus entre la France et l'Angleterre.

III. L'Etat n'intervient aucunement dans la fixation des circonscriptions ecclésiastiques (province, diocèse, paroisse, mission), excepté pour donner force légale aux dispositions prises en cette manière par l'autorité religieuse.

L'Etat n'a aucun droit d'intervention dans le recrutement, ni dans la formation, ni dans la nomination du personnel ecclésiastique. L'autorité religieuse seule a le droit de tout régler en ces matières, ainsi que dans le mode des traitements.

Le traitement du personnel des maisons d'éducation est fourni, à même les revenus de ces établissements, par les corps qui en sont légalement propriétaires. Il convient d'ajouter que la plupart de ces établissements reçoivent de l'Etat une subvention annuelle, dont l'importance est naturellement proportionnée à leurs besoins.

Quant au personnel des paroisses : dans les villes, les fabriques pourvoient à son traitement, au moyen de leurs revenus ; dans les campagnes, la dîme en nature ou des redevances monétaires, dont la plupart sont légalement recouvrables, forment ce revenu, évidemment variable quand il s'agit de la dîme.

IV. D'après la loi, l'évêque, la fabrique, la congrégation religieuse, le collège ecclésiastique, forment des « corporations » capables d'acquiescer, de négocier, et d'exercer les autres facultés civiles. Le pouvoir législatif constitue ces corporations chaque fois qu'il en est requis en limitant, toutefois, généralement, la somme des revenus que chacune peut se faire.

Les églises appartiennent généralement aux fabriques paroissiales, qui ont charge de les entretenir et réparer.

Il n'est pas question, en ce pays, de la « mainmorte ecclésiastique. » Il n'y a pas de limites légales au pouvoir de posséder des corporations épiscopales, ni paroissiales. L'Etat n'a pas à connaître des acquisitions de propriétés qu'elles peuvent faire.

L'Etat n'accorde de subventions, généralement, pour l'exercice d'aucun culte. Toutefois, il pourvoit aux frais du culte dans ses pénitenciers, prisons, hôpitaux, casernes et quarantaines.

C'est l'organisation religieuse elle-même qui crée ses revenus : casuel, dîme, souscriptions, revenus de propriétés, etc.

V. L'Etat ignore tout des rapports du clergé avec Rome, et des conciles de toutes classes.

Il n'exerce aucun droit de haute police sur le culte. En général, l'Eglise pourvoit elle-même au maintien de l'ordre dans les églises, quand cela est nécessaire, par la nomination qu'elle fait de gardes spéciaux, auxquels l'autorité civile confère des pouvoirs légaux de police.

L'Eglise a toute liberté d'organiser des œuvres d'assistance et d'enseignement, pour lesquelles elle obtient facilement, et généralement, le concours pécuniaire de l'Etat.

Le mariage religieux est le seul qui soit reconnu par la loi. Le mariage civil est ignoré par nos lois.

Les ministres du culte ne sont frappés, comme tels, d'aucune incapacité légale. Au même titre, ils sont exemptés de certaines obligations : service militaire, présence dans les jurys des tribunaux d'enquête ou de justice.

Le culte public, totalement libre, n'est l'objet, en aucune circonstance, de la surveillance de l'Etat.

Il n'y a, aux manifestations extérieures du culte, aucune autre condition que celle de ne pas nuire à l'ordre public. Même, les autorités de l'Etat et municipales volontiers leur prêtent leur concours et y prennent part.

Aucune loi n'empêche l'apposition, dans les lieux publics, de signes et d'emblèmes religieux.

« La législation prévoit-elle et réprime-t-elle des délits spéciaux au culte ? » Les tribunaux ont interprété la loi électorale de façon à déclarer « indue » l'influence qu'un ministre du culte pourrait exercer, dans l'exercice de son ministère, en faveur d'un candidat à une élection politique. Il ne se trouve pas d'autre délit spécial au culte dans le corps de nos lois.

#### VI. Renseignements de statistique.

Dans la Confédération canadienne, sur une population (1901) de 5.371.315, il y a 2.229.600 catholiques.

Quant à la province de Québec, elle comptait, en 1901. 1.429.260 catholiques sur 1,648.898 âmes.

Il n'existe pas de statistiques permettant d'établir la moyenne annuelle des conversions au catholicisme. Du reste, il n'y a que des cas isolés de telles conversions. Il n'y a pas non plus de travail ostensiblement exécuté pour activer le mouvement de conversions, les circonstances ne se prêtant qu'assez peu à un travail de ce genre.

La presque totalité des catholiques remplissent leurs devoirs religieux. Peut-être pourrait-on dire qu'à peine 1/2 sur 1.000 manquent au devoir pascal.

Indiquer le nom des congrégations religieuses, le nombre de leurs maisons et de leurs membres, exigerait un travail très considérable, qui est d'ailleurs tout fait — en détail — dans le *Canada ecclésiastique*, annuaire publié chaque année chez Cadieux et Derome, libraires à Montréal. D'une façon générale, tous les grands ordres religieux sont ici, avec des congrégations de fondation canadienne et dont plusieurs, sont fort considérables. Les congrégations d'hommes sont au nombre de trente-deux; celles de femmes sont au nombre de soixante-trois. Ces chiffres sont pour le Canada tout entier; mais il y a peu de ces congrégations qui ne soient pas représentées dans la province de Québec.

La loi ne met absolument aucune entrave à leur existence. Mais si elles veulent exercer des droits civils, posséder, réclamer en justice, etc., elles doivent demander à la législature provinciale de leur accorder la personnalité civile, qui leur est facilement donnée par une loi déterminant leurs droits et fixant les limites que ne doivent pas dépasser leurs revenus. Ces facultés leur sont toujours concédées sur demande, et généralement dans des conditions assez larges.

Les congrégations religieuses du pays exercent toutes les œuvres d'enseignement, d'assistance et d'apostolat, selon les besoins du pays et suivant le bon plaisir de l'ordinaire de chaque diocèse. En fait, elles dirigent tous les hôpitaux, hospices et asiles du pays, et tous les pensionnats de jeunes filles. Quel-

ques ordres religieux ont des collèges classiques tenus par eux. Beaucoup d'écoles publiques sont tenues par des Frères ou des Sœurs. Beaucoup d'ordres religieux s'occupent de prédication.

Dans la plupart des diocèses, des groupes de religieux-prêtres ont des paroisses confiées à leur ministère, et cela dans les mêmes conditions que les prêtres séculiers, et avec les mêmes résultats au point de vue religieux.

Les rapports du clergé séculier avec le clergé régulier sont empreints de cordialité; les deux travaillent avec harmonie au service de l'Eglise et des âmes.

Archevêché de Québec, le 9 octobre 1906.

---

— o —

### Le journal l'Action sociale

— o —

Les abonnés de l'Action sociale, et tous ceux qui ont hâte de lire ce nouveau journal, s'inquiètent de ne le voir pas paraître encore. On nous prie de vouloir bien rassurer les uns et les autres. Les travaux d'installation ont été plus considérables et plus longs qu'on n'avait d'abord pensé. Les pluies incessantes de l'été et de l'automne ont empêché les ouvriers de pousser assez activement les constructions qu'il y avait à faire, et c'est là la cause principale des retards que tout le monde regrette. Mais que les abonnés prennent patience, et surtout se rassurent. Le journal paraîtra le plus tôt possible; et dès que l'on pourra fixer la date de cette publication, on le fera savoir. Tous comprendront, d'ailleurs, que notre climat diluvien, qui a empêché de se faire tant de travaux projetés, ne pouvait manquer de paralyser aussi les ouvriers des bâtiments de l'Action sociale.

---

Je ne puis que vous dire que je suis d'accord avec tous les physiologistes, hygiénistes en médecine, pour déclarer l'absinthe un poison destructeur de la santé et de l'intelligence des personnes qui en font un usage habituel. Plusieurs Etats en ont interdit la vente ou sont en train de le faire. Et je pense qu'il devrait en être de même de toute nation qui a le souci de sa propre conservation.

MARCELIN BERTHELOT.

**Comment il faut apprécier l'œuvre de  
nos maisons d'éducation**

— o —

*(Extrait d'une Circulaire, du 15 août 1907,  
par laquelle S. G. Mgr Labrecque établit,  
dans le diocèse de Chicoutimi, une collecte annuelle  
pour l'agrandissement du séminaire diocésain.)*

... « Cependant, disait Monseigneur Bégin, dans le mandement précité, malgré les ennuis, les fatigues inhérentes à l'instruction de la jeunesse, il s'est toujours rencontré, autrefois comme maintenant, des hommes courageux qui n'ont pas hésité à y consacrer leur liberté et leur vie. Ces hommes de zèle et de sacrifices répondent à la voix divine qui les appelle, comprennent que rien ne saurait être plus agréable à Dieu que de lui former des apôtres, rien de plus utile à l'Eglise que de lui donner de saints prêtres, rien de plus profitable à la société civile que de lui préparer des citoyens instruits, intègres, profondément religieux, inébranlables dans le devoir. Ils savent que de la formation de la jeunesse dépend la gloire de l'Eglise et le bonheur du monde ; aussi emploient-ils tout ce que Dieu leur a donné de forces physiques et morales pour promouvoir une œuvre dont l'importance capitale n'est mise en doute par personne. »

Malheureusement, trop de fidèles ne savent pas sur quel fondement repose toutes nos institutions enseignantes ; ils ignorent que le dévouement des prêtres qui s'y consacrent est la base la plus solide des maisons d'éducation et le revenu le plus considérable et le plus net du Séminaire diocésain en particulier. Quelques chiffres suffiront à vous le faire comprendre. A l'heure actuelle, au moins vingt professeurs ou officiers sont requis pour donner l'instruction à vos enfants. Si ces vingt professeurs, tous hommes de haute culture intellectuelle, capables d'occuper dans le monde des positions lucratives, au lieu de travailler pour leur nourriture et leur entretien, c'est-à-dire pour un salaire dérisoire de cent piastres par année, exigeaient, comme dans le monde, même la plus modeste rémunération donnée aux laïques d'égale compétence, disons cinq cents piastres

tres par année, ce qui serait encore un prix inacceptable aux yeux des gens du monde, on arriverait chaque année, de ce seul chef, à une dépense annuelle de dix mille piastres au lieu de deux mille. — Ce qui mettrait le Séminaire en déficit annuel de huit mille piastres. Or, je vous le demande, à qui vont ces huit mille piastres annuellement ? Aux fidèles du diocèse qui, sans ces sacrifices et ce dévouement admirables, devraient verser au Séminaire pour chacun des enfants qu'ils lui confient, outre le prix de cent et quelques piastres, déjà tout à fait insuffisant pour la seule pension, une autre somme au moins égale pour rencontrer les salaires des professeurs. N'ai-je pas mille fois raison d'affirmer en toute vérité qu'en vous priant de contribuer pour une faible part à l'agrandissement du Séminaire, je sollicite moins une aumône en faveur de cette institution qu'un acte de simple justice envers vos enfants à qui, de droit naturel, vous devez l'éducation ?

Et malgré cela, n'entendons-nous pas quelquefois des voix discordantes, heureusement très rares, pour l'honneur du pays, proclamer que ces maisons d'éducation demandent trop souvent, imposent par leurs exigences des sacrifices trop lourds aux parents ? N'avons-nous pas lu quelquefois, dans les journaux, des articles tendacieux, aussi faux qu'injustes, demandant de courber sous le faix d'impôts nouveaux ceux qui accomplissent, volontairement et dans des conditions de bon marché qu'on ne trouverait nulle part ailleurs, certaines des obligations qui autrement pèseraient sur les épaules des parents désireux de procurer à leurs enfants le grand bienfait de l'éducation supérieure ? Ont-ils jamais songé que chaque sou perçu par une ville qui commettrait l'indécence de taxer des maisons d'éducation, donnant l'instruction dans les conditions que l'on sait, est enlevé aux élèves qui seront demain les apôtres du diocèse ou les chefs de la classe dirigeante ? Et dire que de pareils propos sont tenus par des hommes qui ont reçu, presque gratuitement, dans ces maisons mêmes une éducation dont ils abusent aujourd'hui pour miner sourdement l'œuvre éminemment civilisatrice à laquelle des prêtres dévoués consacrent, avec un inlassable dévouement, tous les instants de leur vie, les forces de leur intelligence et l'ardente affection de leur cœur d'éducateurs et d'apôtres !

---

**Le « Credo » du lecteur chrétien**

---

1. Je crois que la lecture est la nourriture morale de l'âme et que les doctrines font les hommes, témoin cet axiome que tous les siècles ont connu : « Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es. »

2. Je crois que le tempérament intellectuel se forme, comme celui du corps, par les mets qu'on lui sert.

3. Je crois qu'il est impossible au plus fort caractère de résister toujours à la même lecture ; un commerce assidu est toujours victorieux.

4. Je crois qu'un mauvais livre est un ami corrompu et corrupteur.

5. Je crois que les mauvaises lectures sont aussi pernicieuses à l'âme que le poison au corps.

6. Je crois que la lecture des romans ôte au caractère sa gravité, à la vie son sérieux, au cœur sa pureté, à la volonté sa force.

7. Je crois qu'un grand nombre de personnes se font illusion au sujet des lectures, soit en les faisant, soit en les permettant.

8. Je crois qu'un grand nombre de personnes qui permettent, favorisent, imposent ou conseillent des lectures frivoles, dangereuses ou mauvaises, contractent une terrible responsabilité devant Dieu.

9. Je crois qu'au moment de la mort une foule d'illusions seront tardivement dissipées, au détriment d'un grand nombre d'âmes.

10. Je crois que si les âmes perdues par de mauvaises lectures nous apparaissaient tout à coup, nous serions frappés de leur nombre.

11. Je crois que si les livres pouvaient parler, ils révéleraient des choses épouvantables touchant l'apostolat de perversion qu'ils ont exercé sur les âmes.

12. Je crois qu'un chrétien ne doit pas lire de mauvais livres, qu'il perdra son argent à se les procurer, son temps, son intelligence, son âme à les lire, et que s'il en a, un devoir lui reste, celui de les jeter au feu.

Et je crois cela au nom du bon sens, de l'expérience et de la foi.

**Dom Giuseppe Sarto, prédicateur**

— o —

Dès le début de son ministère, l'abbé Sarto montra un goût particulier et une véritable aptitude pour la prédication. Or, son curé, qui prétendait être bon juge en toutes choses, — et il avait raison, — voulait qu'il lui lût ses petites œuvres oratoires. Un jour, il lui soumit un panégyrique qu'il devait prêcher dans la cathédrale de Trévis. Dom Constantini se montra difficile : c'était trop une œuvre de jeunesse ; on avait trop visé à l'harmonie des phrases : on avait sacrifié l'idée à la rhétorique ; bref, l'ensemble ne répondait en rien à l'éloquente simplicité religieuse qui fut plus tard celle de Mgr Sarto. Le vieillard multiplia les observations et les critiques, si bien que rien ne resta du discours. Il fallait le refaire du commencement à la fin. Le vicaire se soumit humblement et sans dire mot à son juge sévère.

Puisque Dieu l'avait donc doué encore de cette qualité, l'abbé Sarto s'adonna de tout cœur à la prédication. Il prêchait non seulement dans sa paroisse, mais dans les paroisses environnantes, qui le demandaient avidement. Il se fit le missionnaire, l'apôtre de ces campagnes peuplées de gens un peu frustes et très ignorants. Tous prêtaient une vive attention à ses paroles simples et élégantes à la fois, qui coulaient naturellement de ses lèvres comme s'élança de sa source le ruisseau gracieux et bienfaisant. Ces petits succès avivèrent son goût pour la prédication et augmentèrent son ardeur. Il aimait, pour ce simple motif, à parler en public et à improviser. Sa diction était chaude, musicale, conquérante. On peut dire qu'il n'y eut pas de fête ou de *Triduum*, où il ait assisté comme évêque ou patriarche, sans qu'il y ait pris la parole. Combien d'obscurs villages, combien d'humbles églises peuvent renvoyer l'écho de sa voix mélodieuse et persuasive ! Que de cœurs il a émus, consolés, guéris ! Les homélies, les sermons, les allocutions, les lettres pastorales de Pie X, chapelain, curé, évêque et patriarche, dégagent le plus suave parfum. Il a imprégné de cette douceur les textes de l'Écriture, ceux des Pères, ses propres pensées et raisonnements. Il atteignit à cette perfection à force de travail ; jeune prêtre, et, plus tard, absorbé par les graves

soucis d'administrateur, il consacrait ses heures libres à refaire sa théologie.

C'est ainsi qu'il fut amené à rédiger un précis de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, où il cherche à s'assimiler la doctrine, la méthode et les procédés du maître, et à en faire son œuvre personnelle. Rude travail que celui qui tend à dépouiller cette haute doctrine de son appareil métaphysique, de ses subtilités obscures et de cette sécheresse qui est une des qualités du style philosophique : il demande un esprit austère et vigoureux.

— o o o —

### Audience pontificale

— o —

Jean Limosin rend compte, en ces termes, dans la *Croix de Limoges*, d'une audience du Souverain Pontife :

Le Pape a voulu savoir en détail quel est mon ministère, et il a paru satisfait de me voir consacrer ma vie aux œuvres de presse.

— Ah ! la presse, m'a-t-il dit, on ne comprend pas encore son importance. Ni les fidèles, ni le clergé ne s'y dévouent comme il faudrait. Les vieux disent quelquefois que c'est une œuvre nouvelle et qu'autrefois on sauvait bien tout de même les âmes sans s'occuper de journaux. C'est bientôt dit : *autrefois ! autrefois !* Mais ces mauvaises têtes ne font pas attention qu'*autrefois* le poison de la mauvaise presse n'était pas répandu partout et que, par conséquent, le contre-poison des bons journaux n'était pas également nécessaire. Il ne s'agit pas d'*autrefois*. Nous ne sommes plus à *autrefois* ; nous sommes à *aujourd'hui*. Eh bien, c'est un fait qu'*aujourd'hui* le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux impies. En vain, vous bâtiriez des églises, vous prêcheriez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère.

Le Pape s'animait en parlant. Il haussait les épaules avec pitié en parlant de ces « mauvaises têtes » qui ne veulent pas encore comprendre. Ses yeux brillaient et je me rappelais les

efforts qu'il avait faits, étant patriarche de Venise, pour soutenir son journal la *Difesa*, dont il disait : « Si les ressources me manquaient, je vendrais ma croix pastorale plutôt que de laisser tomber cette œuvre nécessaire. »

Je lui parlai alors de la *Croix* et de ses œuvres, du grand Congrès qui se prépare, de nos suppléments provinciaux et notamment de la *Croix de Limoges*, du généreux effort de tant de prêtres de France qui cherchent à communiquer plus intimement avec leur peuple par les Bulletins paroissiaux.

Pie X écoutait avec un visible intérêt tous ces détails. Il me dit sa paternelle affection pour M. Paul Feron-Vrau, directeur de la *Croix*, et son admiration pour la générosité et le dévouement de ce vrai chrétien.

Puis le Pape me parla de la situation actuelle de l'Eglise de France.

« Il faut, dit-il, que le clergé s'apprête à souffrir encore davantage. La persécution ne fait que commencer. Elle deviendra sans doute plus violente. Les prêtres devront supporter la misère. Mais j'ai confiance en eux, je les sais vaillants. Ils ont reçu dans leurs séminaires une formation vraiment surnaturelle et une saine doctrine. Qu'ils soient unis, qu'ils s'entraident, que ceux qui ont plus de ressources donnent à ceux qui en ont moins. Dites-leur surtout, dans vos journaux, d'être bons, très bons, pour les humbles, de se pencher avec amour vers tant de misères, souvent imméritées, de chercher à relever ce peuple par toutes les industries du zèle. »

---

### La réponse du sauvage

---

Le prêtre ne t'aime pas, disait un révérend missionnaire protestant à un sauvage de Qu'Appelle ; il ne te donne ni sabbots ni habits.

Le sauvage Peau-Rouge entr'ouvre sa chemise et répond :

— Es-tu capable de lire dans mon cœur ?

— Non, répondit le ministre étonné.

— Eh bien, reprit le sauvage, c'est dans mon cœur que la Robe-Noire met les présents qu'elle me donne. Quand je me confesse, il lave mon cœur avec le sang de Jésus-Christ.

Quand je communie, il met Jésus dans mon cœur. Ton tabac va s'en aller en fumée, tes habits vont s'user, mais les présents de la Robe-Noire resteront avec moi et je les emporterai dans le grand ciel du bon Dieu !

Réponse vraiment sublime et qui prouve que Dieu révèle aux petits et aux humbles ce qu'il cache aux orgueilleux.

---

### Bibliographie

---

— CONVENTIONS NATIONALES DES ACADIENS. *Recueil des Travaux et Délibérations des six premières Conventions*. Compilé par Ferdinand-J. Robidoux, avocat. Vol. I (Memramcook — Miscouche — Pointe-de-l'Eglise. 1881. 1884. 1890). Shédiac, N.-B. 1907.

Cet ouvrage, in-octavo de 282 pages, sera de grande importance dans l'histoire du peuple acadien, parce qu'il contient les annales publiques de nos frères de là-bas, depuis le réveil de 1880. Il est rempli, à toutes ses pages, du patriotisme le plus touchant. L'intérêt que les Canadiens-Français ont toujours porté aux malheurs comme à la résurrection nationale des fils de l'Acadie assurera chez nous l'accueil le plus sympathique à ce Livre d'Or des Acadiens.

— (Cursus Philosophiæ Thomisticæ.) PHILOSOPHIA NATURALIS. Secunda Pars. *Biologia et Psychologia*. Auctore R. P. Fr. Ed. Hugon, O. P. Parisiis. Sumptibus P. Lethielleux, Editoris, 10, via dicta Cassette.

Vol. in-8° carré; prix, 5 francs.

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (10<sup>e</sup> année). — Abonnement: 12 fr. par an. 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison d'octobre.

La laïcisation des phénomènes occultes (Dr A. Goix). — Histoire d'une possession diabolique (S. Michel). — A la recherche du « Médiateur Plastique » et d'une « Religion Nouvelle » (Chanoine Gombault). — Les démons devant la nature et la science (A. Jeanniard du Dot). — « Glanes » spirites (C. G.)

---